

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.									
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	12 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.	
10 h. 47 ^m »	5 h. 50 ^m »	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 48 ^m soir.	4 h. 18 ^m matin.	
		7 h. 40 ^m »	9 h. 17 ^m »	10 h. 15 ^m »		4 h. 39 ^m matin.	11 h. 30 ^m »	2 h. 19 ^m soir.	
Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.				Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.					

Cahors, le 27 Octobre.

Revue des Journaux

SITUATION EN PROVINCE

Dans une *Lettre de province* que publie le *Parlement*, un correspondant de cet organe des républicains modérés, trace le tableau suivant de l'état des esprits en province :

Il est difficile de savoir dans quelles dispositions d'esprit les députés quittent leur département, pour aller prendre part à la session parlementaire qui va s'ouvrir. Mais s'ils s'inspirent des véritables sentiments du pays, ils apporteront à Paris une impression d'inquiétude assez profonde. L'espèce de malaise que je vous ai souvent signalé en province fait chaque jour de nouveaux progrès. Le temps est passé où l'on était plein de confiance dans l'avenir. La manière éclatante dont M. Ferry a signalé les périls que risquent de nous faire courir les aventures radicales, a produit un immense effet. On cherchait jusqu'ici à se faire illusion ; on ne voulait pas croire que le radicalisme nous menaçait ; on fermait volontairement les yeux à la lumière. Le langage de M. Jules Ferry a déchiré tous les voiles. Les plus incrédules sont bien forcés de s'avouer que, si nous n'avions rien à craindre, le président du conseil n'aurait pas poussé un cri d'alarme aussi retentissant.

Ce cri d'alarme a eu partout en province un très-vif écho. Il a troublé jusqu'aux hommes qui se faisaient de l'optimisme un devoir, et qui auraient cru manquer aux convenances républicaines en remarquant d'eux-mêmes que tout n'allait peut-être pas pour le mieux dans la meilleure des Républiques. On s'est mis à réfléchir sur notre situation et à dire tout haut ce qu'on en pensait. Le résultat de cette épreuve n'a pas été très rassurant. Sans doute, chacun sait gré à M. Jules Ferry d'avoir proclamé avec une si courageuse franchise, le mal dont nous souffrons ; mais comment ne pas trouver qu'il est bien tard pour le faire ? N'est-ce pas ce ministère lui-même qui, par sa manière de gouverner ou plutôt de ne pas gouverner, nous a conduits aux abîmes devant lesquels il recule épouvanté ? Et si c'est lui qui nous y a conduits, malgré la vigueur

de ses paroles, aura-il la force de nous en sauver ? Il nous a bien dit qu'il était décidé à livrer bataille aux radicaux ; mais on craint qu'il ne s'agisse uniquement que d'une bataille parlementaire, d'une lutte de mots, d'une joute oratoire, et que rien ne soit changé à la déplorable politique dont les effets éclatent enfin à tous les yeux.

Le plus redoutable des maux dont souffre le pays est l'anarchie administrative dans laquelle nous vivons.

... Pendant plusieurs années, l'épuration du personnel a été l'unique occupation des divers ministères qui se sont succédé au pouvoir. La République était perdue, si on ne se hâtait pas de mettre tous les services publics, depuis les plus élevés jusqu'aux plus infimes, entre les mains de républicains ! Par malheur, dans la précipitation d'une si grande réforme, on n'a pas eu le temps de choisir les républicains auxquels on confiait toutes les charges administratives. On a pris les plus zélés, les plus ardents, ceux qui criaient le plus fort contre les gens en place, sans se préoccuper de leur compétence, sans s'apercevoir qu'ils étaient pour la plupart radicaux. A peine installés, ils n'ont eu rien de plus pressé que de travailler à révolutionner le pays. Des départements très calmes, très modérés sont devenus ainsi, en fort peu d'années, très avancés. Leur tempérament ne s'est pas modifié ; mais ils ont suivi l'impulsion qu'on leur donnait et qu'ils croyaient être celle du gouvernement. C'est ainsi que s'expliquent bien des élections dont le parti radical s'attribue tout l'honneur. En voyant les fonctionnaires soutenir les candidatures intransigeantes, les électeurs en sont arrivés à s'imaginer que l'intransigeance était la doctrine officielle, et que la combatte serait faire échec à la République.

Est-il possible de remédier aujourd'hui à un mal aussi grave ? Peut-on entreprendre une nouvelle épuration en sens inverse de la première ? Non, sans doute. Mais alors, quelle est la portée de la manifestation que vient de faire M. Jules Ferry ? *Sunt verba et voces ?*

Le Soir :

La Chambre, a décidé, sur la proposition du ministre de l'intérieur, appuyée par M. de Marcère, président et rapporteur de la commission, qu'elle achèverait avant tout autre travail, la 2^e délibération

à cheval, il s'y refusa brusquement, sous le prétexte d'une lettre qu'il devait écrire au marquis de Verteilles. Un instant après, il était dans son cabinet, au premier étage de la tour, les yeux appliqués à cette fenêtre qui donnait sur la terrasse et qui avait une histoire. Caché par les hautes branches du jasmin, il épiait Myriam immobile à la place où il l'avait laissée. Qu'avait-elle fait du billet ? Maintenant qu'elle se croyait seule, allait-elle le tirer de son sein ou de la poche de sa robe ?... Rien de semblable n'arriva. Seulement elle demeura là plus d'une heure, et, sûrement, elle rêvait.

Le baron se mit à errer dans son cabinet, qui lui retraçait à la fois tant de chers et de cruels souvenirs. Chambre adorée et maudite ! Il y avait passé la lente veillée de l'agonie, il y avait vu renaître aussitôt après les doux ensoleillements du bonheur ; il y avait reçu la rosée de la grâce après le choc du désespoir. Ecrasé par la fatigue physique et par le poids de ses pensées, il vint enfin s'abîmer dans un fauteuil.

Alors il s'avoua que le jour où quinze ans auparavant, il méditait de se tuer solitairement entre ces quatre murailles, il ne nourrissait pas un dessein beaucoup plus atroce contre les lois divines ou sociales qu'en ce moment même en composant dans son esprit la lettre qu'il allait écrire au marquis de Verteilles.

Cependant il écrivit.

Vers le commencement de l'après-midi, il envoya un exprès lui chercher, dans la maison de garde à la lisière de la forêt, Martin Bataille, qu'il voulait expédier à Vannes. Dans l'intervalle qui s'écoula jusqu'à l'arrivée de Martin, il

de la loi municipale.

La discussion qui va s'ouvrir à ce sujet, ajoute ce journal, ne donnera pas lieu à de longs débats, et il est très vraisemblable qu'elle pourra occuper six à huit séances tout au plus.

Les questions les plus délicates ont été examinées et vidées dans les séances extérieures.

La Paix :

La Chambre n'a pas trompé notre attente. Elle a inscrit, en tête de son ordre du jour de jeudi, la reprise de la loi municipale.

Cette décision de la Chambre est d'autant plus satisfaisante, qu'elle a été accompagnée de la promesse, faite par le ministre de l'intérieur, de demander au Sénat de voter le plus tôt possible la loi, c'est-à-dire avant la fin de l'année, les élections pour le renouvellement des conseils municipaux devant avoir lieu au plus tard dans la première semaine de janvier 1884.

Le Temps :

Il était écrit que tout, dans cette première séance de la Chambre, tromperait les prévisions.

On nous prédisait des tempêtes, des coups de foudre, un choc instantané et formidable. La rentrée s'est faite comme à l'ordinaire, un peu plus calme même. Des interpellations annoncées, pas la moindre trace encore. On n'en parle que pour les démentir. La droite attend l'extrême gauche ; celle-ci attend la gauche radicale, qui attend elle-même M. Galineau. Les plus fougueux ennemis du ministère ont mis le plus d'empressement à se dérober.

La République française :

Fait remarquer que les réformateurs à outrance qui, devant un petit cénacle trié sur le volet, refondent la société de fond en comble, ont leur vraie session pendant les vacances. C'est alors qu'ils divulguent au profane les profondes conceptions de leurs cerveaux.

Mais une fois que ces apôtres ont licence de traduire en projets de loi leurs critiques de tout genre, le silence se fait dans leurs rangs. Ils réclamaient à cor et à cri la réunion des Chambres. Le Parlement s'assemble. Calme plat. Les bons électeurs commenceront bientôt à s'apercevoir que la plaisanterie a trop duré.

relut plusieurs fois la première phrase de sa lettre :

« Mon cher et vénéré ami,

« Je crois que vous avez raison. Je ne tenterai pas plus longtemps la Providence et je n'essaierai plus de nier la nature... »

Le garde entra.

— Martin, dit le baron avec une gaieté menaçante, nous ne sommes pas les plus forts. Il faut nous soumettre et donner un mari à mademoiselle de Kernovenoy. C'est toi qui vas aller le chercher.

— Bon, fit Martin d'un air sombre, vous avez changé d'idée et vous êtes bien pressé ! Vous pourriez au moins lui laisser le temps de venir tout seul.

Non ! reprit M. de Kernovenoy en le saisissant par le bras, car alors ce serait « l'autre » qui viendrait. Ecoute.

Il lui raconta ce qui s'était passé sous ses yeux dans la matinée.

Martin serrait les poings en apprenant qu'il n'y avait plus de doute possible et que M. de Briey était bien dans le pays.

— On est toujours trop bon ! grommela-t-il... Pardine ! si je rencontre le jeune coq sur ma route, je serai moins sot qu'hier quand je tenais le vieux renard qui s'est moqué de moi.

— Garde-toi bien de faire du bruit, dit le baron. Prends exemple sur moi, mon vieil ami. T'ai-je paru jamais plus tranquille ?

— Oh ! le feu couve joliment sous la cendre. Je vous connais.

— Les suites de cette aventure ne nous regardent plus, et, quant à moi, je m'en lave les

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(14)

L'IDOLE

La brise venait de l'ouest, la feuille volante fit son chemin sur la terrasse, tournoya quelque temps et tomba précisément sur le canapé rustique à côté du baron qui, machinalement, étendit la main.

Myriam, rentrée dans la maison, montait à son appartement, en redisant tout bas : « Genève ! » Son sein ne battait guère plus vite que de coutume, ses yeux n'étaient pas plus brillants. Pourtant, elle s'enferma dans sa chambre. Quant au baron, il s'était dressé tout à coup :

— Toi, viens ici ! cria-t-il au jardinier qui continuait à émonder le jasmin et qui obéit.

— Quelqu'un est venu à Kernovenoy en mon absence ? demanda le maître. Confesse-le-moi et je pardonnerai peut-être. Si tu essaies de mentir, je vous chasserai tous.

Le jardinier confessa.

Le baron Hector, retombé sur son siège, écouta, en creusant la terre du talon de sa botte, le récit de la visite d'un étranger dans le jardin.

— L'as-tu vu ? demanda-t-il.

Il prit plaisir à se le faire dépeindre, comme s'il ne le connaissait pas bien ! N'avait-il pas eu raison de penser, en rencontrant le commandant

Humbert sur la route, que ce vieil amateur d'intrigues galantes n'était pas venu seul en Bretagne ? Son protégé était avec lui, Maxence de Briey, c'est-à-dire, l'amour et ses audaces diaboliques. Le comte de Briey, faux ou vrai gentilhomme, ne pouvait plus invoquer comme à Genève le droit de libre circulation ; il venait bien chasser sur les terres d'autrui. Il fallait que ce jeune homme fût un petit sot ou un grand fou, s'il s'imaginait que M. de Kernovenoy se laisserait insulter chez lui.

— Ce papier, demanda le baron ? mademoiselle de Kernovenoy l'a-t-elle vu ?

Le jardinier raconta comme il le lui avait présenté et comment elle l'avait laissé retomber sur le sable. Au même instant, Myriam reparut sur le seuil de la grande porte du salon.

— On vous a donné six louis à tous pour introduire, malgré ma défense, un visiteur au château, dit le baron au serviteur tremblant. Je t'en donnerai le double pour toi seul, si tu es capable de te taire. Je veux ignorer qu'on m'a désobéi... Va-t-en.

Aucun trouble ne se trahissait dans l'attitude de Myriam. Le baron remit à dessein le billet près de lui, afin qu'elle le vit en s'approchant.

Mais elle avait, apparemment, des yeux pour ne point voir.

Alors, il tenta une autre épreuve et feignit à son tour d'être rappelé pour un moment dans la maison. Quand il revint, Myriam était assise ; mais le billet avait disparu.

Tout le sang du baron lui monta au visage, et comme Myriam du ton le plus naturel lui demanda s'il ne voulait point faire une promenade

Le XIX^e Siècle :

Il est généralement admis, que de la discussion jaillit la lumière ; il faut espérer même qu'elle finira par jaillir de tous les débats qui s'engagent sur notre budget.

De quelque façon qu'on pose les chiffres, un seul point reste clair : c'est que nous sommes à court d'argent pour équilibrer le budget de 1884. Qu'on imagine les plus merveilleux expédients de comptabilité, ce n'est pas cela qui tiendra lieu de l'argent qui manque.

Le National :

La commission du budget, ne s'est pas longtemps maintenue dans les idées de prudence et de sagesse qu'elle paraissait avoir adoptées. Elle a pris jeudi une résolution des plus graves, contre laquelle nous ne saurions nous élever trop énergiquement.

Est-ce digne d'une démocratie riche et laborieuse comme la nôtre de ressembler à ces commerçants gênés qui n'arrivent à payer les billets qu'ils ont souscrits qu'en les renouvelant successivement ?

Nous comptons sur le bon sens et le patriotisme de la Chambre pour maintenir le fonds d'amortissement dans les limites où il a été établi par le ministre des finances.

LA COMMISSION DU BUDGET

Ce qui résulte le plus clairement des discussions qui ont eu lieu au sein de la commission du budget, c'est que notre situation financière, sans présenter un danger immédiat, est très embarrassée, et appelle l'attention de nos représentants. On parvient à peine à équilibrer le budget en ayant recours à des moyens plus ou moins habiles; mais une solution de cette sorte n'en est pas une, car elle ne peut être que transitoire.

Le mieux, si l'on ne peut accroître les recettes, c'est évidemment de diminuer les dépenses. On aura beau chercher des expédients, on sera fatalement obligé d'en arriver là. Dépenser moins, savoir se restreindre, telle doit être aujourd'hui notre règle de conduite, si nous ne voulons pas aggraver les choses et compromettre complètement une situation qui peut s'améliorer et redevenir ce qu'elle a été autrefois, en renonçant à des errements dangereux.

Un journal étranger, la *Nouvelle Presse libre* de Vienne, parlant de cette situation s'exprime ainsi :

« Le budget de la France grossit régulièrement depuis des années, en partie par suite de la trop grande facilité à accorder des allocations extraordinaires, des dépenses exagérées affectées à l'armée ou de la politique coloniale et aussi en partie, par suite de l'état même des choses à l'intérieur, les produits agricoles, l'exportation et les impôts indirects présentant une moins-value considérable. Une pareille situation commande en retour sur soi-même; le patriotisme chauvin devrait réfléchir mûrement sur les conditions de la prospérité du pays, réprimer les passions, discipliner les esprits, se transformer enfin en patriotisme vrai, et ouvrir par cela même

trouver la femme de chambre de Mademoiselle de Kernovenoy sur ton chemin. Tu lui diras d'avertir sa maîtresse que le capitaine d'Avrigné, notre cousin, arrive demain au château.

Pour la première fois de toute sa vie, Myriam s'abstint de prendre part au dîner. Jusque-là, souffrante même, elle surmontait la souffrance, craignant avant tout que son père demeurât seul. Ce soir-là, elle ne parut pas.

Et pour la première fois aussi, M. de Kernovenoy n'osa monter chez sa fille.

Il erra dans le jardin, dévorant les allées, se disant : L'heure approche, l'abîme va s'ouvrir. C'est mon isolement et mon supplice qui commencent. Dérision !... Hier encore, elle me disait qu'elle n'aimerait jamais personne plus que moi !...

Pourquoi Myriam lui aurait-elle fait le sacrifice de sa lassitude si vraiment elle était lasse, ainsi qu'elle le lui avait fait dire ? Est-ce qu'il ne devait pas bien sentir, à l'état de son cœur, la situation où se trouvait le cœur de la jeune fille, et qui était son ouvrage ? Était-il donc lui-même tout plein uniquement de tendresses comme autrefois ?

N'éprouvait-il pas surtout de la colère, une froide, une dure colère ?... Ne faisait-il pas le mal, comme disait Martin ? Ce mal ne l'avait-il pas combiné résolulement et sans peur ? Une seule appréhension, en effet, lui restait : celle de voir échouer ses desseins. Martin Bataille, enfin, à minuit, apporta la réponse de M. de Verteilles. Le baron courut à son cabinet pour la lire.

« J'en suis bien fâché pour vous, mon cher Hector, écrivait le vieux marquis, vous tentez plus que jamais la Providence et plus que jamais

en France une ère de paix et de prospérité si désirable. »

en France une ère de paix et de prospérité si désirable. »

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 26 octobre, soir.

— La gauche radicale a définitivement repoussé la proposition de MM. Achard et Gatineau, tendant à interpellier le gouvernement sur le Tonkin.

— Depuis hier, les bruits de la retraite de M. Camescasse s'accroissent dans les régions officielles. On parle d'un désaccord entre lui et le ministre de l'intérieur, qui aurait rendu sa situation très difficile à la préfecture de police. Néanmoins, nous devons dire qu'on n'a pas encore perdu tout espoir d'un arrangement, puisque M. Jules Ferry est intervenu.

— Toute l'attention du monde politique se concentre aujourd'hui sur le conflit budgétaire entre M. Tirard et M. Rouvier. Le ministre des finances ne veut pas céder à la commission, et celle-ci prétend que M. Tirard est entré dans une mauvaise voie pour rétablir l'équilibre du budget. Aujourd'hui, dit-on, la situation va changer de face, parce que M. Jules Ferry appuierait les propositions de M. Tirard qui auraient été concertées entr'eux avec l'adhésion de tous les membres du cabinet.

— On parle de M. Roger pour succéder à M. Devès, à la présidence de la gauche démocratique. M. Roger, qui fait partie de la commission du budget, se proposerait, dit-on, de soutenir le système de M. Tirard dans la discussion qui va s'ouvrir à la Chambre.

— Le groupe de l'Union républicaine s'est réuni jeudi. Le président, M. Ranc, ayant demandé si quelqu'un désirait prendre la parole, personne ne l'a réclamée. M. Ranc a fait alors observer que l'impression du groupe était de se réserver et d'attendre les événements. L'élection du bureau aura lieu samedi.

— La commission du budget s'est réunie jeudi à quatre heures. Elle a entendu le général Campenon, au sujet des réductions projetées sur le budget extraordinaire du ministère de la guerre. Le ministre a fait des réserves en ce qui concerne certains crédits, en déclarant que les nécessités budgétaires ne pouvaient l'emporter sur les besoins de la défense nationale. Le ministre des travaux publics s'est fait excuser auprès de la commission du budget.

— La Chambre a procédé à l'organisation de ses bureaux. Elle a nommé, en outre, ses quatre commissions mensuelles, savoir : des pétitions, des congés, d'intérêt local et d'initiative parlementaire.

— La commission du budget s'est occupée jeudi du budget extraordinaire du ministère des postes et des télégraphes.

— M. le duc de Broglie dément dans les couloirs du Sénat le bruit répandu par quelques journaux qu'il aurait l'intention d'interpeller le gouvernement au sujet des affaires du Tonkin. Le duc dit que si une interpellation de ce genre se produisait, il y prendrait part s'il le jugeait à propos.

COMMISSION DES CHEMINS DE FER.

— Le Sénat a procédé, dans la séance du 25, à la nomination de la commission chargée d'examiner la question des conventions avec les grandes Compagnies de chemins de fer.

Voici les élus :

- 1^{er} bureau, M. Ferry, favorable aux conventions.
- 2^e bureau, M. Gaston Bazille, favorable.

3^e bureau, M. le Noël, favorable, élu à la faveur de l'âge par 8 voix contre 8 à M. Cuvinot, favorable également.

4^e bureau, M. Chaumontel, favorable.

5^e bureau, M. Cordier, favorable, élu par 15 voix sur 16 votants.

6^e bureau, M. Dauphinot, élu par 17 voix sur 23 votants. Approuve les conventions telles qu'elles ont été votées par la Chambre.

7^e bureau, M. Michaud, élu à l'unanimité, favorable.

8^e bureau, M. Gilbert Boucher, élu. Accepte les conventions, qu'il déclare bonnes au point de vue financier et économique.

9^e bureau, M. Claude (des Vosges), favorable, élu à l'unanimité.

SÉNAT

Séance du 25 octobre 1883.

Crédit supplémentaire de 100,000 fr. demandé par le ministre de l'intérieur, pour le traitement des fonctionnaires de l'administration des départements.

M. Lizot combat le projet. M. de Gavardie en demande l'ajournement.

Le crédit est adopté par 155 voix contre 83.

Suite de la discussion du projet relatif au régime des eaux.

Les articles de 8 à 25 sont adoptés.

Séance samedi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 octobre 1883.

M. le président annonce que M. Haentjens a déposé une proposition tendant à ce que les procès-verbaux de la commission du budget soient communiqués à la questure à tout député qui en fera la demande.

Suite de la discussion de la loi municipale.

M. Anatole de la Forge, qui a présenté un amendement, demande de le soutenir seulement après la discussion de l'amendement de M. Sigismond Lacroix relatif à l'organisation municipale de Paris.

M. de Marcère, rapporteur, demande le renvoi de l'amendement à la commission. La commission a décidé qu'elle ferait un projet spécial pour la ville de Paris; le renvoi n'arrêtera pas la discussion actuelle de l'article 73.

M. Roquet retire son amendement; l'article 73 est adopté.

M. Tony Révillon développe sur l'article 74 un amendement portant que les fonctions municipales seront rétribuées.

M. Dreyfus combat l'amendement; M. Andrieux demande le renvoi à la commission.

M. de Marcère repousse le renvoi.

M. de Banville-Maillefeu appuie l'amendement.

M. Tony Révillon demande au gouvernement d'appuyer son amendement.

M. Margue constate que jamais la gratuité de ces fonctions n'a donné lieu à une plainte. Les charges communales, déjà considérables, vont encore s'accroître par la construction d'écoles et de chemins. Le gouvernement ne croit donc pas que ce soit le moment d'imposer de nouvelles charges, il croit devoir écarter l'amendement de M. Tony Révillon. M. de Marcère combat l'amendement.

M. Brousse défend un amendement suivant lequel l'indemnité serait facultative et ne devrait représenter que les dépenses de perte de travail directement occasionnées par l'accomplissement du mandat.

Le renvoi de l'amendement Révillon à la com-

vous méditez de violenter la nature.

« Vous avez observé l'un auprès de l'autre notre capitaine et notre chère belle fée et vous êtes aussi sûr que moi, pour le moins, qu'elle ne l'aimera pas.

« Je vous conseille donc d'invoquer, pour me faire comprendre l'inconstance de vos révolutions, d'autres raisons qui auront un peu moins l'air de se moquer de votre vieux parent. Sachez que j'ai donné franchement à l'amiral le conseil de ne point vous envoyer son fils : il ne m'a pas écouté.

« Je ne pouvais pourtant lui rappeler ce qu'il me racontait le mois passé, avec une rage si plaisante, de votre fameux entretien à Kernovenoy.

« Vous lui aviez dit alors que si vous étiez jamais forcé de choisir un gendre, vous l'aimeriez assez sans esprit; vous lui avez laissé deviner à ce sujet vos pensées, qui me paraissent à moi parfaitement détestables.

« Lui-même, il n'était pas en moindre veine de franchise et j'ai vu l'instant où, dans son emportement, il allait s'écrier : « Mon fils, à ce point de vue, aurait pourtant bien fait son affaire ! »

« Que peut-on répliquer à un homme si clairvoyant; mais si obstiné ? Il connaît votre jugement sur son capitaine mais si, par ce jugement-là même, Robert mérite vos préférences, le père s'en soucie bien comme d'un fétu ! Moi, je continue de vous trouver un abominable homme et un triple fou.

« Je suis même tout près de croire que le peu de consistance du jeune d'Avrigné n'est point du tout la seule cause qui vous enlève à prêter les

mission est repoussé par 346 voix contre 128.

L'amendement, ensuite mis aux voix, n'est pas adopté.

M. Brousse soutient son amendement, qui est repoussé par 292 voix contre 470.

L'article 74 est adopté.

QUESTION DE L'EXTRÊME GAUCHE.

M. Granet adresse une question à M. Ferry. Il dit que le compte rendu de l'affaire du Tonkin révèle une situation grave et il est de l'intérêt de tous que des explications nettes soient fournies par le gouvernement aux représentants du pays trop longtemps hors de cette enceinte. (Très bien !) Ces explications pourraient se produire utilement lors de la demande des crédits supplémentaires.

L'orateur demande si le gouvernement a l'intention de déposer prochainement un projet de crédits supplémentaires.

L'orateur se réserve, dans le cas contraire, de saisir, par une autre voie, la Chambre de la question.

M. le Président du Conseil répond que le gouvernement est prêt à donner toutes les explications nécessaires sur la question, et il s'étonne que ces explications ne lui aient pas encore été demandées. (Très bien !)

Le gouvernement, en distribuant les documents relatifs au Tonkin, avait pensé naïvement que cette communication serait le signal d'une interpellation.

M. le Président : Une demande de mise en accusation contre le ministre vient d'être déposée sur le bureau. Elle est signée de MM. Cunéo, baron Dufour et Laroche-Joubert.

M. Jules Ferry continuant : Cette interpellation ne s'est pas produite et à la question posée le président du conseil répond que le gouvernement n'a pas encore fixé le jour où il demandera des crédits supplémentaires. C'est donc sous forme d'interpellation que la Chambre doit être saisie et c'est par ce moyen qu'elle pourra faire connaître son opinion.

Le gouvernement attendra. Mais le pays ne pourra qu'être frappé du contraste entre l'ardeur des interpellateurs et leur froideur d'aujourd'hui. (Vifs applaudissements.)

M. Granet dit qu'il s'étonnera à son tour que le gouvernement n'ait pas encore pris son parti sur les propositions de crédits nécessaires; mais puisqu'il en est ainsi, l'orateur déposera, à la prochaine séance, une demande d'interpellation. (Très bien.)

La Chambre reprend la discussion de la loi municipale.

L'article 75 est adopté.

La Chambre adopte également les articles 76, 77, 78 et 79.

Sur l'article 80, un amendement de M. Lerois, demandant que les titulaires et les gérants du bureau de tabac ne puissent être maires ou adjoints, est adopté.

Les articles 80 et 85 sont adoptés.

Sur l'article 80, M. Duréau de Vaulcomte demande que, dans les colonies, le gouverneur ne puisse suspendre le maire que pour trois mois au lieu de quatre.

L'amendement Duréau est adopté.

L'article 86, ainsi modifié, est adopté.

L'article 87 est adopté.

L'article 88 est renvoyé à la commission.

Séance samedi.

Informations

— Nous croyons savoir que le ministre de l'in-

maines aux vœux de l'amiral.

« Je connais votre cœur qui est capable de grandes et de méchantes choses; il est profond et violent comme le flot qui caresse le pied de votre donjon, et je ne suis pas bien sûr que vous n'acceptiez à présent Robert que comme un contraste vivant destiné à opérer sous les yeux et sur l'âme de votre fille, à la tourner à votre avantage et à vous la conserver toute entière.

« J'ai envie de croire que vous avez besoin d'un renfort et d'un boulevard contre un autre assaillant que le capitaine. Les gens trop passionnés ne gardent pas toujours bien leurs secrets, et la mémoire me revient de quelques-unes de vos paroles dans nos causeries de ces derniers jours... Enfin, on vous adressera Robert d'Avrigné dans la matinée de demain. L'amiral baise les mains de mademoiselle de Kernovenoy. Dans sa joie il briserait même les vôtres. A l'instant, il me disait qu'il ne saurait avoir de rancune contre vous, que tout était oublié, et que s'il ne craignait pas de vous voir embarrassé envers lui de fausse honte, il accompagnerait son fils au château. Le pauvre père vous le confie aveuglément, sans se demander ce que vous voulez en faire. Il me sèrait mal d'être plus curieux; et pourtant je le suis. L'idée me vient que vous avez conçu quelque plan diabolique où le pauvre garçon jouera son rôle sans le savoir.

PAUL PERRET.

(A suivre.)

térieur a signé jeudi un arrêté d'expulsion pris contre deux individus de nationalité allemande.

— Nous apprenons qu'un service spécial de la sûreté va être établi dans la banlieue de Paris, et que les brigades de gendarmerie vont être augmentées dans presque toutes les communes suburbaines pour surveiller plus activement les malfaiteurs. A partir de jeudi soir, des brigades de gardiens de la paix, détachées des arrondissements de Paris, feront le service à Neuilly. Les agents seront armés et feront usage de leur révolver à la première occasion.

— On annonce qu'à l'occasion du punch d'honneur qui lui a été jeudi soir, à neuf heures, au Grand Café central, place de la République, le nouvel élu de Vaucluse, Georges Laguerre, a prononcé un grand discours politique. M. Clémenceau et plusieurs de ses collègues de la Chambre, ainsi que des sénateurs et des membres du conseil municipal, ont assisté à cette manifestation démocratique.

— La fièvre typhoïde règne au fort de Vincennes, dans les 12^e et 15^e régiments d'artillerie. Les réservistes ont été obligés de camper au polygone et au camp de Saint-Maur. Il est probable qu'ils vont être renvoyés dans leurs foyers avant l'époque légale de leur libération. Toutefois, jusqu'à présent, la situation n'est pas grave, et des mesures sanitaires ont été immédiatement prises contre l'épidémie.

— D'après des lettres du Tonkin, on craint que les opérations sur Bac-Ninh et Song-Tai, qui commenceront dès l'arrivée des renforts, ne rencontrent des difficultés relativement sérieuses : Bac-Ninh serait protégé par des batteries Krupp et nécessiterait une sorte de siège. Quant à Song-Tai, il est possible que la baisse des eaux du fleuve ne permette pas à nos canonnières d'appuyer efficacement le mouvement de nos troupes de terre. Dans l'hypothèse où les Pavillons-Noirs seraient délogés de cette position, on croit qu'ils se retireraient sur Tan-Hoa, leur seconde ligne de défense, qui est, paraît-il, solidement fortifiée. Cette ville serait d'ailleurs absolument à l'abri de nos canonnières, à cause des rapides qui existent au-dessus d'Hanoi.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

AUX TERRITORIAUX.

Tous les hommes, sans exception, des classes de 1879, 1870 et 1874; ceux de la classe 1878, à l'exception de ceux de la première portion; ceux qui ont contracté l'engagement conditionnel dans le courant de l'année 1879, devront déposer leur livret individuel à la mairie de leur domicile ou de leur résidence, à partir du 18 novembre 1883, jusqu'au dimanche 2 décembre. — Recommandation importante : les hommes devront réclamer un récépissé lorsqu'ils remettront leur livret à la mairie ou à la gendarmerie.

LES VIGNES AMÉRICAINES

M. Pieyre, député du Gard, vient de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi dont l'article unique est ainsi conçu : « Tout agriculteur recevra une prime de cent francs pour chaque hectare de vignes américaines planté dans sa propriété. »

ACADEMIE NATIONALE

Nous apprenons avec plaisir que l'Académie nationale agricole et manufacturière vient de décerner un Médaille de mérite (avec félicitations) à un de ses membres M. Stanislas Boutet, propriétaire de la distillerie centrale du Quercy, à Cahors, pour les travaux concernant son industrie qu'il avait soumis à l'appréciation du Jury.

Cette distinction honorifique, dont vient d'être l'objet M. Boutet, prouve une fois de plus que les produits sortant de sa Maison, notamment la crème de noix et le curaçao triple sec blanc, sont d'une supériorité incontestable et universellement appréciés.

TRAITEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision ministérielle, en date du 19 du courant, tous les traitements retenus aux ecclésiastiques du diocèse de Langres leur ont été restitués. Pour le diocèse de Valence, la même décision a été prise, et d'ici la fin du mois tous les traitements ecclésiastiques retenus par le gouvernement auront été restitués.

Un commis-greffier du tribunal de première instance de Dijon vient d'être mis en arrestation sous l'inculpation de détournements sur les achats de papiers timbrés confiés à sa surveillance. Le chiffre des détournements s'élèverait à quatre ou cinq mille francs.

LA COMPAGNIE DES VIGNES AMÉRICAINES

porte à la connaissance du public qu'elle a acquis, dans la province d'Alger, 20 mille hectares de premier choix; elle demande des colons ayant des ressources.

On fournira tous les documents nécessaires à ce départ, ainsi que les avantages qu'on fera à ceux qui voudront partir.

Chaque convoi pourra être de 50 à 60 colons. On sera aussi averti du jour où l'on doit s'en rendre à Marseille pour prendre le paquebot.

On écrit de Soulac-les-Bains :

Les travaux de défense n'ont pas été complètement démolis par la tempête du 16, mais ils ont beaucoup souffert et les dunes qui se trouvaient encore devant les chalets ont été presque entièrement enlevées.

Il est certain que les chalets Dupuy et Clausel ne résisteront pas à la prochaine marée. Si l'Etat ne vient pas au secours de Soulac, pour l'exécution de nouveaux travaux de défense, la première rangée de chalets tombera à l'eau cet hiver.

Tous les travaux de défense qui se trouvaient devant les chalets Badimon, Holagray et Blandinère, ont été enlevés par la dernière tempête.

On écrit de Moissac à la Feuille Villageoise.

Les époux X... s'en allaient joyeusement dimanche, courir les bois et les prés à la recherche des champignons.

Il firent ample provision de ces champignons blancs qui pousse aux pieds des saules et qu'en patois on nomme croyons-nous, *boulets d'alba*. A dîner, les époux X... s'en donnèrent, paraît-il, une fameuse tapée. Mais quelque cryptogame suspect s'était mêlé sans doute aux champignons inoffensifs, car bientôt le mari et la femme éprouvèrent des souffrances atroces : crampes d'estomac, douleurs d'entrailles, vomissements, bref tous les symptômes d'un empoisonnement. Le docteur Belle fut mandé, il arriva à temps, et, grâce à des remèdes énergiques, il parvint à remettre les époux X... en bon état.

Les voilà avertis. Qu'il se méfient dorénavant et n'oublient jamais plus de mettre une pièce d'argent dans la casserole, moyen infailible, dit-on, de reconnaître la bonté des champignons. Si la pièce d'argent noircit, on peut jeter le plat par la fenêtre.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 13 au 20 Octobre 1883.

Naissances.

Laparra, Adrien, rue Brives.
Gorse, Pierre, boulevard Gambetta, 109.
Bergogne, Paul, place Galdemard, 2.
Caussil, Eloi, à Toulouze.

Mariages.

Tréguon, Jean, et Guilou, Marie.
Baldy, Victor, et Coudere, Agnès.
Cubaynes, Jean, et Daillé, Virginie.

Décès.

Thomazou, Mathilde, 2 ans rue Nationale, Porche-de-Rousse.
Denons, Jean, marchand tailleur, 55 ans boulevard Gambetta.
Fenasse, Jean, tourneur, 70 ans rue du Portail Alban, 8.
Bessac, René, sergent 7^{me} de ligne, 26 ans célibataire, (hospice).
Laroque, Louis, 1 mois rue du Port-Bullier, 13.

THÉÂTRE DE CAHORS

M^{me} Méa vient jouer, le 4 novembre, *l'Etrangère*. Les journaux de province ont favorablement accueilli le passage de cette troupe. Voici comment parle *l'Avenir de la Vienne* de l'interprétation de l'œuvre de Dumas fils :

« Avec quelle verve Dumas fils peint ces nobles gueux qui, ne voulant se livrer à aucun travail, préfèrent friser l'escroquerie, aller même jusqu'à devenir des Alphonse du grand monde. Comme l'académicien les flagelle à juste titre, et par opposition naturelle, fait monter haut le monde des travailleurs. En raison de cette peinture sociale, la pièce de Dumas conquiert le public. »

Il est vrai que les interprètes de *l'Etrangère* n'ont pas ménagé leur talent en la circonstance. M^{me} Méa est une véritable marquise de dix-huitième siècle, libre, frondeuse, philosophe, une de ces grandes dames enfin qui ont su préparer

la grande révolution de 1789. M^{lle} Jane Méa — *l'Etrangère* — a une telle façon de raconter comment d'esclave elle est devenue libre, qu'on oublie combien son rôle est ingrat pour ne voir que le grand talent qu'elle met à le rendre. M^{lle} Chambly est une fille de bourgeois susceptible de rendre bien des points aux filles nobles, car elle sait le secret de toutes les distinctions, de toutes les délicatesses.

L'Américain Clarkson (M. Duparc), est on ne peut mieux réussi, chaud, courageux et franc. Le duc de Septmonts (M. Mandasti), nous a admirablement rappelé le grand seigneur tombé dans le ruisseau et qui espère se laver de sa fange avec tout l'or que lui procurera son mariage.

Toute la troupe enfin donne avec ensemble et rend à merveille les finesses que Dumas a mises dans son œuvre. Nos compliments. »

Dernières Nouvelles

La réponse de la Chine.

Divers journaux affirment connaître le texte de la réponse de la Chine au *memorandum* remis le 15 septembre par M. Challemel-Lacour au marquis de Tseng.

Nous donnons le document suivant sous toutes réserves.

« La Chine, repoussant absolument les propositions de la France, maintient toutes ses prétentions déjà formulées dans la note diplomatique du 18 août et qui peuvent se résumer ainsi :

« 1^o Evacuation du Tonkin par les troupes françaises;

« 2^o Reconnaissance par la France de la suzeraineté de la Chine sur l'Annam;

« 3^o Renonciation de la France à toute annexion de territoire au Tonkin ou dans l'Annam. »

Madrid, 25 octobre.

Le bruit court que le roi Alphonse XII est sérieusement indisposé. Le médecin particulier du roi interrogé par des personnes de l'entourage n'a pas voulu donner d'explications.

Mgr Jacquenet, évêque de Gap, est nommé au siège épiscopal d'Amiens, en remplacement de Mgr Guilbert.

M. l'abbé Gouzot, archiprêtre de Périgueux, va succéder à Mgr Jacquenet à l'évêché de Gap.

Paris, 26 octobre, soir.

Nous savons, d'une source autorisée, que M. Léon Say, dans une conversation qu'il a eue hier, avec différents personnages politiques, a condamné très sévèrement les expédients financiers de M. Rouvier, qui constitueraient une menace imminente contre les caisses d'épargne.

On a fait courir le bruit, hier, de la nomination de M. Merlin, ancien préfet de la Haute-Garonne, à la préfecture de police.

Nous sommes en mesure de pouvoir affirmer qu'aucune proposition n'a été faite à M. Merlin pour remplacer M. Camescasse.

M. Léon Say et M. Jules Ferry ont eu hier soir une entrevue au ministère de l'instruction publique.

On prétend aujourd'hui que la retraite de M. Tirard est imminente.

A la suite de certains articles publiés dans la *Comédie politique*, feuille bonapartiste de Lyon, M. Ponet, directeur de ce journal, est poursuivi devant la cour d'assises du Rhône.

Comme nous l'avons annoncé précédemment, les administrations de l'Etat sont en train d'expurger de leur personnel l'élément étranger.

Aux Gobelins, à la cartoucherie de Vincennes, à la Manufacture des tabacs, etc., tous les ouvriers sont obligés, dans un délai de 15 jours, de prouver, sous peine d'exclusion, leur qualité de français.

Cette mesure s'étend à toutes les administrations de l'Etat indistinctement.

Le Président de la République a signé le décret de nomination des boursiers de l'Etat dans les lycées et collèges de France et d'Algérie.

Six cents candidats environ, ont obtenu des bourses ou fractions de bourse.

D'après les dernières nouvelles reçues de Hong-Kong, les Pavillons Noirs qui occupent la zone entre Hanoi et San-Tay, sont au nombre de trente-six mille, parmi lesquels se trouvent de nombreux soldats de l'armée régulière chinoise.

Il est absolument inexact que le choléra ait éclaté de nouveau au Caire. Plusieurs journaux ont été, à ce sujet, frappés d'amendes, et surtout parce qu'ils se montraient hostiles à l'occupation anglaise.

Paris, 27 octobre.

M. Léon Say a été reçu aujourd'hui, à trois heures, par le Président de la République.

Bourse de Paris.

Cours du 27 Octobre.

Rente 3 p. %	78.05
— 3 p. % amortissable	79.90
— 4 1/2 p. %	106.25
— 5 p. %	108.57

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 25 octobre.

Le raffermissement des Bourses allemandes a eu une grande influence sur notre marché; la reprise sur les rentes s'est encore accentuée dans la séance d'hier. La spéculation à la hausse ne veut ni tenir compte du dissentiment qui s'est produit entre la commission du budget et M. Tirard, ni des révélations qui sont contenues dans l'exposé officiel des affaires du Tonkin au sujet des injustifiables prétentions de la Chine. Elle n'a qu'un but, contraindre les vendeurs à se retourner et à devenir malgré eux l'instrument d'un mouvement de reprise, dont elle profiterait pour se liquider avec bénéfices.

Aujourd'hui le 3 0/0 débute à 78.20 et finit à 78.40, l'Amortissable se négocie à 79.70, le 4 1/2 cote 108.30 après 108.37.

L'Italien se retrouve à 90.95, le Turc à 9.85, l'Unifiée à 355.

La Banque de France s'inscrit à 5,375, le Crédit Foncier se négocie à 1,238, la Banque de Paris à 877, la Société Générale fait 502 et le Crédit Lyonnais 552.

Les chemins de fer sont assez fermes. Le Lyon fait 1,370, le Nord 1,815, le Midi 1,140, l'Orléans 4,275.

Le Suez clôture à 2,245 après 2,260.

Il y a acheteur à la Banque Nationale 11 rue Lepeletier : de 30 act. Abeille (Grêle) à 225 francs; de 15 act. Porteurs de la Meuse à 50; de 20 oblig. Charb. du Rhin à 90; de 25 act. Soc. Gén. des Soufres à 80; de 50 act. Fco-Texas-Land à 18.

Il y a vendeur de 5 parts Variétés à 4,250; de 10/20 parts Banque Parisienne à 110; de 30 act. Folies Bergères à 324; de 20 act. Croisset Rouen à 125; de 30 oblig. Salins Méditer. à 90 de 8 oblig. Métallurg. de l'Ariège à 265.

De l'argent bien placé

On nous prie de reproduire la lettre suivante d'un fonctionnaire de l'Etat : la maladie qu'il dépeint si bien est si généralement répandue aujourd'hui, que tout le monde devrait faire son profit de l'enseignement contenu dans ces lignes. Il écrit textuellement :

« Monsieur, j'étais depuis très longtemps atteint de gastralgie; j'en étais arrivé à ce point que deux heures après mes repas commençaient pour moi des souffrances continuelles : lourdeur d'estomac, nausées successives, digestions paresseuses et difficiles, me mettant presque dans l'impossibilité de marcher, par suite de l'oppression produite par les aigreurs et la difficulté de digestion; en un mot, je ne pouvais prendre un repas sans souffrir ensuite. Les Pilules Suisses ont fait disparaître toutes ces indispositions; grâce à elles, je jouis maintenant d'une santé parfaite, bien que je n'en aie même pas employé deux boîtes à 1 fr. 50, ce qui fait une dépense de 3 francs. »

» Signé : L..., percepteur à D... (Haute-Marne).
A. M. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

A NOS LECTEURS

Le Magazine, journal de lecture illustré, genre *Magasin Pittoresque* qui a commencé sa deuxième année, formant tous les ans un très beau volume de 400 pages avec 200 jolies gravures, 3 fr. par an, est laissé au quart de ce prix à tout lecteur de ce journal qui enverra, avec cet avis découpé, 2 fr. 20 en mandat ou en timbres, à M. Bell, 12, rue Descombes, Paris.

POUR PARAÎTRE LE 1^{er} NOVEMBRE 1883

dans toutes les Librairies

ÉCHOS DU FÉLIBRIGE

DE CAHORS

Recueil complet de toutes les œuvres lues au Banquet et à la séance du soir.

ÉDITION POPULAIRE

PRIX 20c. LA LIVRAISON
Impression soignée. — Premier Tirage à 10,000 exemplaires.

BIBLIOGRAPHIE

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE. — sommaire du numéro 41. (25 octobre 1883). — A. de Cérès. Chronique agricole. — Documents officiels. Etat approximatif de la récolte du froment, du méteil et du seigle en 1883. — Enquête séricicole de l'année 1883. — E. Lecouteux. Alimentation du bétail. — J. Manot. Récolte et conservation des pommes à cidre. — H. Marié-Davy. Météorologie et physique agricoles. — Eug. Marie. Revue étrangère. — L'agriculture aux États-Unis. — A.-C. Girard. Excursion des élèves de l'Institut agronomique dans la Champagne, les Ardennes et le Soissonnais. — A. Lesne. Sarclouse-bineuse Rousseau. — Dr Mandon. Empoisonnement de la sève de la vigne. — A. du Puymonbrun. La situation agricole dans le Sud-Ouest. — Correspondance. — Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles, B. Durand. — Cours de la Bourse. — Gravures noires : Fig. 41. Toile placée pour empêcher les fruits de se blesser lors de la cueillette. — Fig. 42. Sarclouse-bineuse Rousseau. — Bureaux 26, rue Jacob, à Paris.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 4190^e livraison (27 octobre 1883). — Amazone et Cordillères, par M. Charles Wiener. — 1879-1882. — Texte et dessins inédits. — Douze dessins de Vignal et P. Fritel. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 569^e livraison (27 octobre 1883). TEXTE : Pour la Muse, par Mme J. Colomb. — La chaloupe de Jean Leblair, par Blanche Suryon. — Les pompes à vapeur, par Albert Lévy. — A travers la France : Sées, par Anthyme Saint-Paul. — Dessins : Tofani, Renouard, Taylor. — Bureaux à la librairie Hachette, et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an 20 fr. — Sommaire du N^o 759, du 27 octobre 1883 : J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Partie officielle. Evaluation de la récolte de froment. Enquête séricicole. — Aristide Dumont. Prix de revient des grandes dérivations d'eau en Italie et en France. — J.-A. Barral. Concours de la Société royale d'agriculture d'Angleterre. — Ferrand. Charrue déchaumuse à quatre socs. — Muller. Les contributions indirectes en Allemagne. — Lawes. La récolte du blé en Angleterre en 1883. — Maurice. Concours hippique de Vitry-le-François. — Ory. Composition des jurys dans les concours hippiques. — Rémy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Féron. Bulletin financier. — Gravures noires : Charrue déchaumuse à quatre socs (2 fig.).

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX
MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.

MÉDAILLE



D'OR

FOURGEAUD & LACOSTE

PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomaciques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution française. 22 vol. in-8, accompagnés de 333 gravures hors texte et plus de 1,000 vignettes. Prix : 196 fr. payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'Histoire de la France, 133 fr.; l'Histoire de la Révolution française, 63 fr. payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

LAROUSSE (Pierre). — Grand Dictionnaire universel du XIX^e Siècle. 16 vol. in-4. Prix : 600 fr. payables 20 fr. par mois. Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Grand Atlas départemental de la France de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées texte contenant la matière de 10 volumes in-4. Prix : 125 fr. payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Grand Atlas universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin 1 volume relié. Prix : 90 fr. payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE
MAISON DE CONFIANCE
PONTIÉ
Jacques FONTÈS, Successeur
Boulevard Gambetta et rue Fénelon
CAHORS

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé au gré de l'acheteur.

Exposition et grande mise en vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver

Les assortiments de Nouveautés en tous genres sont plus importants que jamais, et vendus à des conditions de prix tout à fait remarquables par leur bon Marché.

Soieries en tous genres, Lainages pour Robes, Velours soie et coton, Confections pour dames et enfants, Fourrures, Manchons et Pelisses, Draperies pour costumes d'hommes et enfants, Toiles et Linges de table, Tapis d'appartements et pour Eglises, Etoffes pour ameublements, Mouchoirs et Piqué.

Spécialité pour Corbeilles de Mariages.
Châles cachemire des Indes et de France, Soieries, Dentelles, Velours soie unie et damassés, Lingerie pour dames, Fourrures, Confections en tous genres, Couvertures en laine et en coton.

On envoie des Echantillons aux personnes qui en font la demande.
Tout achat à partir de 20 fr. est envoyé franco dans tout le département.
UNE BELLE PRIME SERA OFFERTE A TOUS LES ACHETEURS.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS
Lauréat de l'Académie Nationale
CHIRURGIEN-DENTISTE
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Education du Lot et de la Corrèze

Chalet de l'hôtel des Ambassadeurs.

VINS DU LOT

Vinage.

M. Montagne, Avenue de la Gare, informe qu'il vient de recevoir une grande quantité de 3/6 spécialement affecté pour le vinage, ne laissant aucun goût, ne se retrouvant pas à l'analyse et agissant sur les vins d'une façon surprenante.

POMPES BEAUME



Vente à l'essai.
RÉPUTATION Universelle.

66, Avenue de la Reine, 66
BOULOGNE, près PARIS

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES
L'HISTOIRE DES EVÊQUES DE CAHORS

Traduite par G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.
Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.
Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

CHAMBRE GARNIE A LOUER

avenue de la gare n^o 6.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

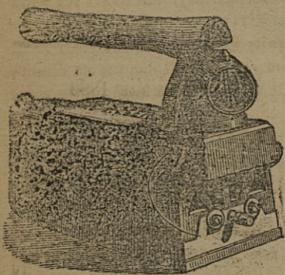
Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.



NOUVEAU FER
A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosse, imperméable à l'eau.

10 Médailles aux Grandes Expositions

AU VIEUX CHÊNE

PARIS — 69, 71, 73, Rue Beaubourg — PARIS

MEUBLES pour BUREAUX Ameublements complets MEUBLES pour CUISINES
Administrations EN TOUS GENRES & DE TOUS STYLES POUR Salles à manger, Salons, Chambres à coucher, Cabinets, etc.
Chemin de Fer
Banque, etc.
MOBILIER Tapisserie, Sièges, Literie. AGENCEMENT DE MAGASINS
SCOLAIRE

ALBUM ENVOYÉ FRANCO sur demande affranchie

USINE A VAPEUR
Rue de Crimée (Petite Tilette)
97, 99, 101 & 103

LA MAISON GARANTIT toutes ses Fournitures

A dater du 15 Octobre

L'HOTEL DE LA POSTE

Sera tenu par **M. Delrieu**, propriétaire du Café Alsace-Lorraine.

BONNE TENUE — CONFORT — SERVICE SOIGNÉ

Restaurant. — Table d'hôte. — Chambres à coucher.

PRIX MODÉRÉS

VOITURE A TOUS LES TRAINS

ARMES DE LUXE ET QUINCAILLERIE

CHANGEMENT DE DOMICILE

Léon DELRIEU

ARQUEBUSIER, MARCHAND QUINCAILLIER

Préviend le Public qu'à partir du 20 août son Atelier et son Magasin sont transférés **Maison ROQUES**, boulevard L. Gambetta, 87, en face la Place d'Armes.

Grand choix de FUSILS BAGUETTES — LEFAUCHEUX; PERCUSSION CENTRALE; REVOLVERS; ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE, vendus aux prix les plus réduits.

Réparation d'Armes de tout système.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



PHARMACIE CENTRALE
DE CAHORS



ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron, contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantries contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eau de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

Véritable moutarde du Quercy à l'auxerrois pur.